



Tarifs restauration au 1er septembre 2023

publié le 03/07/2023

Chers parents,

La commission permanente du conseil départemental des Deux-Sèvres du 26 juin 2023 a décidé l'augmentation des tarifs de restauration à compter du 1er septembre prochain.

Cette augmentation de l'ensemble des tarifs de restauration, de l'ordre de 30 centimes, vise à pallier l'inflation des denrées alimentaires combinée à l'ambition du maintien de la qualité de la restauration.

Pour mémoire, les tarifs de restauration n'avaient pas évolué depuis le 1er septembre 2016 pour les collégiens.

A la fin du mois de septembre, le conseil départemental transmettra aux familles des courriers de notification stipulant la tarification appliquée compte tenu du quotient familial de chaque foyer.

Le service gestion du collège se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Mame-Yacine DIOP
Adjointe gestionnaire

 [311_tarif_eleves](#) (PDF de 196.8 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.